Ref. 550 233

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la Directive 91/155/CEE

LABORATOIRES ANIOS

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218
Pavé du Moulin
59260 LILLE-HELLEMMES
☎ : 03 20.67.67.67
Télécopie : 03 20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA : 01.45.42.59.59

---

1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale — **Lessive Atomisée DESINFECTANTE**

1.2 Fabricant — Laboratoires ANIOS, Pavé du Moulin, 59260 LILLE-HELLEMMES ☎ : 03 20.67.67.67 **Télécopie :** 03 20.67.67.68

---

2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique — Activateur de perborate, agents de blanchiment, agents alcalins, enzymes tensio-actifs non ioniques et anioniques.

2.2 Composants pouvant apporter un danger. — Agents alcalins

---

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques — Xi: Irritant
R 36 : Irritant pour les yeux.

---

4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de projection du produit dans les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste.

- En cas de contact avec la peau se laver avec de l'eau et du savon. Si des réactions d'irritation survenaient, consulter un spécialiste.

- En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, utiliser un pansement gastrique et consulter d'urgence un médecin, lui montrer l'étiquette.

---

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction - Recommandés	Le produit lui même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
Méthodes particulières d'intervention	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Equipement spéciaux pour la protection des intervenants.	En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions pour la protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...).
6.2 Méthodes de nettoyage	Ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine, en vue d'une réutilisation. Ramasser mécaniquement, éliminer dans des fûts et rincer la partie souillée à l'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Produit d'usage externe. Ne pas avaler. Ne pas inhaler la poudre. Eviter toute projection sur la peau et dans les yeux. Bien refermer après usage.
7.2 Stockage	Conserver dans son emballage d'origine. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur, dans des locaux bien ventilés entre +5°C et +35°C. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Autres mesures de protection : Prévoir une douche oculaire sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect	Etat Physique à 20°C ..... : Poudre atomisée. Couleur..... : Blanche avec grains bleus. Odeur ..... : Parfumée
9.2 pH	En dilution à 1% ..... : 10,5 ± 0,5 à 20°C
9.3 Masse volumique	0,6 ± 0,1
9.4 Point d'éclair	Non applicable
9.5 Inflammabilité	Ininflammable.

10 - Stabilite et Reactivite

10.1 Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.2 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10.3 Matières à éviter	Composés oxydants organiques et inorganiques puissants. Les acides et alcalis.

11 - Informations Toxicologiques

11.1 Irritation cutanée	Un contact prolongé avec le produit pur, peut entraîner une légère irritation de la peau caractérisée par une rougeur ou des démangeaisons.
11.2 Irritation oculaire	Le contact avec les yeux provoque une irritation, caractérisée par une rougeur de la conjonctive, un clignement excessif et un larmoiement.

12- Informations Ecologiques

Sur la base des connaissances actuelles, aucun effet dangereux sur l'environnement est à attendre.
Préparation à base de substances facilement biodégradables, ne présente pas de risques appréciables pour la faune et la flore aquatique.

De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.

Contient : - Moins de 5% de tensio-actifs non ioniques et anioniques.
- De 5 à 10 % d'activateur de perborate.
- De 15 à 30 % de phosphates et d'agents de blanchiment.

13- Considérations relatives à l'élimination

Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agrée d'incinération pour déchets spéciaux.

14 - Informations Relatives au transport

Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

15 - Informations réglementaires

Fiches de données de sécurité

Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et préparations dangereuses.

Classement/Etiquetage CEE

Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 93/72/CEE (19è adaptation)
Symbole(s) de danger : Xi : IRRITANT

Phrases R :
R36 : Irritant pour les yeux.

Phrases S :
S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les poussières.
S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

---

16 - Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.

Indications : Lavage et désinfection du linge tous textiles : blancs, couleurs, coton et synthétiques, dès 40°C, même en eau très calcaire

Mode d'emploi :
Efficacité désinfectante, 30 grammes de poudre par kilo de linge sec.
Respecter les températures de lavage indiquées sur le linge.
Laver à part le linge de couleur qui risque de déteindre.

Cette fiche tient compte de tous les dangers potentiels susceptibles d'être liés à la manipulation et à l'utilisation normale des préparations sous la forme où elles sont mises sur le marché, mais non nécessairement sous n'importe qu'elle forme différente d'utilisation finale, par exemple à l'état dilué.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ci-après : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.